



Mardi 25 mai 2010

## Niches fiscales : vers un coup de rabot ?

Face aux déficits publics et à la dette publique, les niches fiscales sont souvent présentées comme un important gisement de recettes fiscales. La volonté du gouvernement de donner un « coup de rabot » aux niches fiscales de 10 % pour élargir l'assiette fiscale et gonfler les recettes de l'Etat semble s'affirmer. Ce projet, s'il était confirmé, appelle certains commentaires.

Tout d'abord, ce projet ne porte pas une révision d'ampleur des niches fiscales : il n'en dresse pas le bilan coût/efficacité, ce qui pose un problème de gestion de la dépense publique (les niches fiscales sont en effet considérées comme une catégorie particulière de dépenses publiques, ce sont des dépenses fiscales).

En outre, le projet demeure simpliste et ponctuel, de sorte que les défauts inhérents à la structure fiscale resteraient bel et bien en place :

- coup de rabot ou pas, il y aurait autant de niches fiscales : l'impôt serait donc toujours aussi compliqué,
- la « gouvernance fiscale », caractérisée par la prolifération de niches, ne serait pas véritablement remise en cause,
- le manque à gagner serait certes revu à la baisse le temps du « coup de rabot », mais il demeurerait très élevé car les niches qui ne sont plus inscrites dans la liste des mesures dérogatoires annexée à la loi de finance (et qui représentant un manque à gagner annuel de 80 milliards d'euros environ) devraient être épargnées,
- les déséquilibres liés à l'utilisation des niches pour mettre sur pied des schémas sophistiqués de défiscalisation seraient peu affectés.

Globalement, ce coup de rabot, très « court termiste », ne réglerait donc pas les questions qui soulèvent les critiques les plus graves à l'encontre des niches fiscales ; pour ce faire, il faudrait emprunter une voie qui passerait par :

- l'élargissement du périmètre du plafonnement global des niches fiscales,
- un bilan de toutes les niches fiscales, y compris celles qui ne figurent plus sur la liste des mesures dérogatoires annexées à la loi de finances ;
- un changement dans la « gouvernance fiscale » qui passerait par une baisse du nombre et du coût des niches fiscales, existantes et à venir.

Sans cela, le coup de rabot envisagé risquerait fort de n'être qu'un coup de com' dont le principal but est précisément d'éviter de poser les questions de fond sur le coût, l'efficacité et les effets pervers d'un grand nombre de niches.